

EXTRAIT
DE
DIFFÉRENS
JOURNAUX,
CONCERNANT



LES

ÉVÉNEMENTS

DES PREMIERS JOURS
DE SEPTEMBRE 1792



A PARIS;

CHEZ LES MARCHANDS
DE NOUVEAUTÉS.

M. DCC. XCVI.

EXTRAIT

*DE différens Journaux, concernant
les forfaits des premiers jours de
Septembre 1792.*

RELATION authentique du Citoyen
SICARD, Instituteur des Sourds et
Muets, sur les dangers qu'il a courus
les 2 et 3 Septembre 1792, à un de
ses amis.



LES malheureux événemens des 2 et 3 septembre dont j'étois une des victimes désignées, occupent dans mon souvenir une place trop importante, pour que je ne sois pas toujours prêt à vous en faire le récit le plus exact. Mais vous ne vous contentez pas, ami trop sensible, de ce que je vous en ai rapporté dans l'intimité de la confiance; vous vouliez en avoir l'histoire par écrit. Je dois trop à votre bon cœur pour vous rien refuser. Je vais donc écrire cette histoire si déshonorante pour notre siècle, et dont la postérité concevra difficilement toutes les horreurs.

Le serment à la constitution civile du

A.

Clergé, exigé de tous les fonctionnaires publics ecclésiastiques, avoit jetté dans le Sanctuaire, le germe d'une division fatale. L'assemblée constituante, en décrétant l'obligation de ce serment, laissoit les fonctionnaires publics libres de le prêter ou de le refuser. Le refus, aux termes de la loi, valoit une démission. Quelques-uns le prêtèrent. Le plus grand nombre le refusa et fut dépossédé. La loi laissoit le choix entièrement libre, et cependant on donna aux uns le titre de bons citoyens, les autres furent appelés *réfractaires*.

Dans le mois d'août 1792, la municipalité de Paris remplissoit les prisons des malheureuses victimes dont elle avoit projeté le massacre. Plusieurs sections arrêterent par ses ordres tous les prêtres appelés *réfractaires*, et ceux qu'on savoit avoir quelques liaisons avec eux. Toutes les haines se réveillèrent, et nul homme de bien ne fut à l'abri de la suspicion.

Je n'avois qu'un seul ennemi, dont je tairai le nom et l'intrigue, et qui me devoit plus d'un bienfait. Il n'attendoit que le moment de me perdre; il se réunit à quelques factieux, dont le 9 thermidor depuis a puni les nombreux attentats; il obtient un mandat d'arrêt contre moi, et on vient l'exécuter le 26 août 1792.

C'étoit le moment où j'allois faire la leçon des sourds et muets; j'étois occupé à ma correspondance, quand je vois entrer dans mon cabinet un menuisier du voisinage, nommé *Mercier*, accompagné d'un officier municipal, tous deux suivis d'environ soixante hommes, armés de fusils, de sabres et de piques. *Mercier* m'annonce qu'il vient de la part de la commune

pour me mettre en arrestation. Je l'écoute de sang-froid, et lui demande s'il m'est permis de prendre les lettres que je viens d'écrire pour les envoyer à la poste. Mercier répond qu'il se saisit de mes lettres, et qu'il faut même que je vuide mes poches pour lui donner tout ce qui s'y trouve; qu'il va procéder à mettre le scellé sur tous mes effets. Je demande s'il me sera permis d'emporter mon bréviaire, et je prends en même-temps un volume de plus, intitulé : *Religion Chrétienne, méditée dans le véritable esprit de ses maximes*. Mercier m'arrache ce livre des mains, et faisant effort pour en lire le titre, il dit à chaque mot, *c'est contre-révolutionnaire; il faut faire mention dans le procès-verbal que Sicard a voulu prendre ce livre et l'emporter à la place de son bréviaire*. Le menuisier fouilla dans toutes les armoires, en homme du métier, jusques à ôter tous les fonds, soupçonnant qu'il n'y eût quelque écrit digne de sa censure.

Enfin quatre heures s'étant passées à l'examen et au scellé de mes effets, je suis mené, avec tout cet appareil militaire, au comité de ma section (c'étoit celle de l'Arsenal); le comité étoit complet. Plusieurs membres en me voyant arriver ne purent se défendre d'une secrète joie. On me fait asseoir à l'écart. On se regarde, et le rédacteur du procès-verbal de mon arrestation demande tout bas au président. *Que dirons-nous pour motiver son arrestation?* -- *Il n'y a qu'à dire*, répondit le président, *qu'il faisoit des rassemblemens de Prêtres chez lui*. -- Personne ne m'adressa la moindre parole. Mercier seul est interpellé pour savoir qui me conduiroit à la mairie? Ce-

lui-ci répond qu'il a du monde à dîner, et qu'il ne peut revenir que fort tard. On rit de son scrupule, et on l'invite de ne revenir qu'à sa commodité, *Sicard*, ajoute-t-on, *est fait pour t'attendre.*

On se retire et on me laisse sous la garde de quelques sans-culottes.

On revient à cinq heures pour m'amener au comité d'exécution. On me propose de prendre une voiture pour éviter les désagréments d'être conduit par des soldats. Je réponds à Mercier, que si la honte est pour moi, je veux la subir toute entière, que si elle est pour eux, je ne dois pas les y soustraire.

Nous marchons donc à pied vers la mairie, précédés et suivis de bayonnettes.

L'un des deux officiers ayant affaire dans une maison près de la place de la Grève, l'autre l'y suivit, et je me trouvai seul avec mes gardes; lorsqu'un de ces volontaires, étonné de voir ainsi mener en prison un homme, dont l'extérieur tranquille n'annonçoit rien de criminel, me demanda mon nom. Il ne l'eût pas pas plutôt entendu, qu'il leva les yeux et les mains vers les Cieux, en s'écriant : « Quoi !
« c'est vous que l'on conduit en prison, vous,
« l'ami de l'humanité, le pere, bien plus que
« l'instituteur des pauvres sourds et muets !
« Et de quoi vous accuse-t-on ? Quel est donc
« votre crime ? Ah ! permettez-moi d'aller ad-
« mirer vos travaux, quand on vous aura
« rendu à votre famille que votre détention
« va désoler. » Je supprime les plus flatteurs
éloges que ce bon volontaire me prodigua,
m'appellant, au gré de son enthousiasme, le
digne successeur de l'Abbé de l'Epée, l'émule

de Locke , de Condillac ; et m'honorant de divers autres titres illustres , qui flattoient moins mon cœur , que l'intérêt même que cet inconnu prenoit à mon sort , ajoutant : « et c'est vous « homme rare et précieux qu'on emprisonne ! » Lorsque mes deux satellites en chef revinrent à nous et me traduisirent à la Mairie , je fus introduit dans une salle basse où se tenoit le *comité d'exécution*. Là , autour d'une grande table , des hommes à chevelure jacobite recevoient les prisonniers qui se succédoient dans cet antre , pour être inscrits , et dépouillés des clefs de leurs secrétaires , scellés par les exécuteurs de leurs ordres. On me fait signe de m'asseoir dans un coin. Mercier dit à l'un d'eux : » Voilà l'Abbé Sicard que nous vous amenons. « Nous en aurions bien d'autres à traduire , si « nous avions de plus grands pouvoirs. » De plus « grands pouvoirs ! répond cet homme à mine « féroce , vous n'y pensez pas. Vous en donner « de plus grands , seroit borner ceux que vous « avez déjà. Oubliez-vous donc que vous êtes « les souverains , puisque la souveraineté du « peuple vous est confiée , et que vous l'exercez « en ce moment ? Amenez-nous donc tous « ceux que vous pourrez découvrir.

J'étois à jeûn , et il étoit six heures du soir ; lorsqu'un piquet d'hommes eut ordre de mener à la salle du dépôt. Je passai dans la salle d'enregistrement , où mon nom causa la même surprise qu'aux soldats de mon escorte. Enfin je monte à cette grande salle qui , dans le temps où l'hôtel de la Mairie étoit occupé par le premier président du parlement , servoit de grenier à foin. Avant que d'entrer , les petits morceaux

Les papiers qui servoient de signets à mon bré-
 viaire furent considérés avec une singulière
 attention. On les rapprochoit, on tâchoit d'y
 trouver quelques mots *contre-révolutionnai-
 res* ; enfin, n'y trouvant rien, on me jeta dans
 cette grande salle, remplie d'une foule d'hom-
 mes de toutes les classes, renfermés là sans
 savoir pour quelle faute. J'avance quelques pas
 au milieu d'eux, et aussitôt un vieillard respec-
 table, le Curé de S. Jean en Grève, s'élance
 dans mes bras, et oubliant sa propre arresta-
 tion, il ne paroît occupé que de la mienne.
 Plusieurs détenus m'environnent. J'en reçois
 les mêmes témoignages d'intérêt. Je retrouve
 parmi eux plusieurs connoissances et quelques
 amis. Leur société m'offre toutes les ressources
 de l'amitié la plus dévouée. La nuit arrive ; je
 partage le lit de paille du respectable vieillard.
 J'essayois à peine de ce lieu de repos, lorsqu'on
 amène deux prisonniers chers à mon cœur, et
 employés dans mon institution ; l'un étoit un
 prêtre, mon instituteur adjoint, nommé
Laurent, l'homme le plus doux, le plus ver-
 tueux et le plus courageux ; l'autre étoit un
 surveillant Laïc, nommé *Labrousche*, que son
 amitié pour moi avoit rendu suspect. « Me
 « voilà donc associé à votre persécution ,
 « comme je l'étois à vos principes, mon cher
 « maître, me dit l'Abbé Laurent ; que je me
 « trouve heureux d'avoir été jugé digne de
 « souffrir persécution pour une si belle cause. »

.....
 Un jeune homme, appelé *Duhamel*, nommé
 depuis un de mes adjoints, alla se présenter à la
 barre avec les sourds et muets s'offrit en ôtage, et
 demanda de pouvoir se constituer prisonnier à

ma place. Ce trait de courage fut très applaudi.

Nous touchions au 2 septembre, quarante-huit heures avant le terrible discernement qui devoit se faire dans la prison de la Mairie. *Manuel*, alors procureur de la commune est annoncé; il est aussitôt entouré de la plupart des prisonniers, qui espéroient savoir de lui quelque chose de positif sur leur destinée. Voici le discours perfide que nous tint ce scélérat.

« Je viens, Messieurs, vous apporter des paroles de paix et de consolation; dans trente-six heures vous recevrez de la Municipalité le détail des mesures d'exécution de la loi de la déportation à laquelle sont condamnés tous ceux qui n'ont pas fait le serment civique, et douze heures après, vous serez libres; et vous aurez quinze jours pour vous préparer à votre voyage. Mais il faudra que chacun prouve qu'il est prêtre; car l'avantage de sortir en ce moment de la France est une faveur que bien des gens envieront.

Quelques détenus se montrant sensibles à l'honnêteté prétendue d'un tel discours, en furent improuvés par le plus grand nombre, qui n'osèrent pas trop se fier aux paroles d'un Manuel.

Nos momens s'écouloient dans la paix et la tranquillité de nos âmes. Nos entretiens, exempts des moindres sentimens haineux, et n'ayant pour but que notre propre réforme, rouloient sur la morale, sur nos devoirs, sur l'espérance que nos principes comme nos intentions, seroient un jour mieux connus, et qu'on leur rendroit alors plus de justice. Chacun faisoit ensuite des projets pour l'avenir. Je résolus, si l'on me déportoit, de me retirer dans une ville capitale, où l'on me pressoit d'aller fonder

un établissement pour les sourds et muets. Je l'écrivois à un de mes amis. Il étoit question de faire passer cette lettre ; elle fut arrêtée à la porte. L'officier de garde me dit, en la lisant, que cette lettre ne pouvoit passer, qu'il ne pouvoit être permis à aucun Français d'aller porter à des étrangers une découverte quelconque. « Oh, lui dis-je, si vous saviez ce que c'est que cette découverte ; c'est l'art d'instruire les pauvres sourds et muets. -- Oh ! si ce n'est que cela, me répondit-il, votre lettre peut passer, et vous pourrez partir.

L'annonce de Manuel se réalisa en partie. Nous reçûmes la publication de la loi de la déportation avec les mesures d'exécution arrêtées par la municipalité. Douze heures se passent encore ; l'on ne parle plus que des préparatifs du départ et des moyens de se rendre son exil plus tolérable. Trois commissaires se présentent, le samedi, veille du 2 septembre, pour prendre les noms de ceux qui vont être mis en liberté. On les entoure, on les presse. C'est à qui donnera son nom pour être inscrit sur la fatale liste. Un de mes adjoints (Laurent est le premier. Je causois avec un nouvel ami que je m'étois fait dans les prisons, lorsqu'on vient me reprocher ma lenteur à me faire inscrire. Je m'avance et je donne mon nom. On l'écrit. Il me vient alors l'idée d'ajouter que je suis l'instituteur des sourds et muets. On me dit que je ne dois pas sortir ce jour-là avec les autres, et on efface mon nom. Le surveillant Labrousche veut donner le sien ; on lui demande s'il est employé dans mon institution, et sur sa réponse affirmative, on refuse de l'inscrire.

Que falloit-il penser d'une exception aussi extraordinaire ? Je crus que les motifs de mon arrestation , n'étant pas encore communiqués à l'Assemblée ; j'étois retenu jusqu'à ce qu'ils le fussent. Tous mes camarades devenus mes amis, me quitterent en m'embrassant ; tous me témoignoiient leur douleur de me laisser. Un d'eux, sur-tout, me donna les plus grandes marques de tendresse. Rien ne rapproche tant les hommes que l'identité d'infortune.

Toute la prison devint en un instant un vrai désert. J'y étois resté seul avec le surveillant Labrousche et un ancien avocat au parlement de Paris , nommé Martin de Mariveaux. Cette salle énorme me parut couverte d'un voile funèbre , et rien ne fut plus triste pour moi que cette affreuse solitude.

Mais bientôt elle devoit être remplie par de nouvelles victimes. La nuit du premier au 2 septembre je vis arriver successivement vingt-quatre prisonniers, qui prirent la place de ceux qui m'avoient quitté. Je crus que mes camarades avoient obtenu leur liberté, et qu'ils s'étoient retirés chez eux.

Quelle fut ma surprise, quand le lendemain, ceux qui venoient régulièrement visiter leurs amis dans la prison, revinrent pour les voir.
 « Vous les trouverez chez eux, disois-je à tous
 « ceux qui se présentoient, on vint hier au soir
 « les mettre en liberté. -- Ils ne sont pas chez
 « eux, me répondoient-ils, nous en venons. --
 « Peut-être ont-ils été transférés dans une
 « autre prison. Ils étoient en effet à l'Abbaye.
 On revint m'en apporter la fâcheuse nouvelle.
 J'en fus consterné.

On doit se rappeler qu'au moment où l'on

vint opérer la translation des prisonniers de la Mairie à l'Abbaye, je fus excepté du nombre des transférés. Il est évident que l'on vouloit alors me sauver. Mais un arrêté rendu par trois scélérats de la section de l'Arsenal, dans la nuit qui précéda le 2 septembre avoit changé toutes ces bonnes dispositions. Ma perte venoit une seconde fois d'être jurée. Déjà on se disposoit à l'affreux massacre. Nous touchions au moment fatal. On nous apporte à dîner. Il étoit deux heures. On entend tirer le canon d'alarme. Chacun des prisonniers s'en étonne. Un trouble subit agite les ames. Tout y jette l'épouvante et l'horreur. Un de nous, inquiet, agité, se porte vers une fenêtre ; il distingue plusieurs soldats dans la cour de la Mairie. Il leur demande la cause de ce canon d'alarme. C'est, lui dit-on, la prise de *Verdun* par les Prussiens. C'étoit une fausseté. *Verdun* ne fut pris que quelques jours après. Tout le monde sait aujourd'hui, que le canon d'alarme devoit dans ce jour de sang, être le signal du massacre. Tous les assassins avoient ordre de commencer les égor-gemens, au troisième coup.

A l'instant même, des soldats Avignonois ou Marseillois se précipitent en foule dans notre prison. Ils renversent les tables, nous saisissent et nous jettent dehors, sans nous donner le temps de prendre nos effets. Réunis dans la cour, ils nous annoncent qu'on va nous conduire à l'Abbaye, où nos camarades avoient été transférés la veille. Ils nous proposent de nous y rendre en voiture ou à pied. *Martin de Mariveaux* demande d'y aller en voiture. J'étois perdu avant d'y arriver, si j'avois préféré tout autre moyen. On fait venir six voitures.

Nous étions 24 prisonniers. Ici tous les détails deviennent précieux ; c'est à la réunion des moindres événemens que j'ai dû ma vie. J'allois laisser mes camarades prendre les premières places de la première voiture, et il importoit à mes jours de choisir la première. *Mariveaux* me fit monter ; il prit la deuxième place, un autre prit la troisième. Nous occupions le fond. *Labrousse*, surveillant de mon institution prit la quatrième ; deux autres prisonniers montèrent après lui. Nous voilà six dans cette première voiture ; les autres prisonniers remplissent les cinq autres. On donne le signal du départ, en recommandant à tous les cochers d'aller très-lentement, sous peine d'être massacrés sur leurs sièges, et en nous adressant mille injures, les soldats qui devoient nous accompagner, nous annoncent que nous n'arriverons pas jusques à l'Abbaye, que le peuple, à qui ils vont nous livrer, se fera enfin justice de ses ennemis, et nous égorgera dans la route. Ces mots terribles étoient accompagnés de tous les accens de la rage, et de coups de sabres, de coups de piques que ces scélérats assenoient sur chacun de nous. Les voitures marchent, bientôt le peuple se rassemble et nous suit en nous insultant. « Oui, disent les soldats, ce sont vos
« ennemis, les complices de ceux qui ont livré
« *Verdun*, ceux qui n'attendoient que votre
« départ pour égorger vos enfans et vos femmes. Voilà nos sabres, nos piques, donnez la
« mort à ces monstres.

Qu'on imagine combien le canon d'alarme, à la nouvelle de la prise de Verdun, et ces discours provocateurs durent exciter le caractère naturellement irascible d'une populace égarée,

à laquelle on nous dénonçoit comme ses plus cruels ennemis. Cette multitude effrénée grossissoit de la manière la plus effrayante à mesure que nous avançons vers l'Abbaye par le Pont-neuf, la rue Dauphine et le carrefour de Bussi. Nous voulûmes fermer les portières de la voiture, on nous força de les laisser ouvertes, pour avoir le plaisir de nous outrager. Un de mes camarades reçut un coup de sabre sur l'épaule; un autre fut blessé à la joue, un autre au-dessous du nez. J'occupois une des places dans le fond; mes compagnons recevoient tous les coups qu'on dirigeoit contre moi. Qu'on se peigne, s'il se peut, la situation de mon ame, pendant ce pénible voyage. Le sang de mes camarades commençant à couler sous mes yeux, sans défense, au milieu d'une populace excitée par ceux même qui sembloient préposés à notre garde, je croyois à chaque instant que nous allions être massacrés. Eh ! quelle raison y avoit-il pour que cela ne fût pas ? qui pouvoit s'y opposer ?

Enfin nous arrivons à l'Abbaye; les égorgeurs nous y attendoient. C'étoit par nous qu'ils avoient ordre de commencer. La cour étoit pleine d'une foule immense; on entoure nos voitures, un de nos six camarades croit pouvoir s'échapper, il ouvre la portière et s'élance au milieu de la foule, il est aussitôt égorgé; un second fait le même essai, il fend la presse, et alloit se sauver, mais les égorgeurs tombent sur cette nouvelle victime, et le sang coule encore; un troisième n'est pas plus épargné. La voiture avançoit vers la salle du comité; un quatrième veut également sortir; il reçoit un coup de sabre, qui ne l'empêche pas de

se retirer et de chercher un asyle dans le comité. Les égorgeurs imaginent qu'il n'y a plus rien à faire dans cette première voiture, ils ont tué trois prisonniers, ils ont blessé le quatrième, ils ne croient pas qu'il y en ait un de plus, et ils se portent avec la même rage à la seconde voiture.

Revenu de cette stupeur, dans laquelle le massacre de mes camarades m'avoit jetté, je ne vois plus à mes côtés les monstres qui assouvissoient leur fureur et leur rage sur les autres infortunés. Je saisis le moment, je m'élance de la voiture, et je me précipite dans les bras des membres du comité. *Ah ! Messieurs*, leur dis-je, *savez un malheureux*. Les commissaires me rejettent : *Allez - vous en*, me disent-ils, *voulez-vous nous faire massacrer ?* J'étois perdu, si l'un d'eux ne m'eût reconnu. *Ah ! s'écrie-t-il : c'est l'Abbé Sicard. Eh ! comment étiez-vous là ? Entrez, nous vous sauverons aussi long-temps que nous pourrons.* J'entre dans la salle du comité, où j'aurois été en sûreté avec le seul de mes camarades qui s'étoit sauvé, mais une femme m'avoit vu entrer. Elle court me dénoncer aux égorgeurs. Ceux-ci continuoient leurs massacres. Je me crus oublié pendant quelques minutes ; mais voilà qu'on rappe rudement à la porte et qu'on demande les deux prisonniers. Je me crois perdu ; je tire ma montre, et je la présente à un des commissaires : *Vous la donnerez lui* dis-je, *au premier sourd-muet qui viendra vous demander de mes nouvelles.*

Le commissaire refuse la montre. *Il n'est pas temps de prendre ainsi votre parti, le*

Danger n'est pas encore assez pressant , me dit-il , je vous avertirai.

Cependant les coups bientôt redoublent à la porte. On est près de l'enfoncer : Je présentai une seconde fois ma montre, avec la même prière. *A présent , me dit le commissaire , à la bonne heure, je la remettrai à celui que vous dites.*

La remise de ma montre étoit une espèce de testament de mort. Il ne me restoit plus rien à laisser à mes amis ; je me mis à genoux et je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. A peine eus-je fini mon offrande , je me lève ; j'embrasse mon dernier camarade : *Serrons-nous , mourons ensemble , la porte va s'ouvrir , nos bourreaux sont là ,* lui dis-je , *nous n'avons pas à vivre cinq minutes.* En effet , la porte s'ouvre. Quels hommes se précipitent sur nous ! Quelle rage ! Quels cris ! Leur fureur les égare quelques momens. J'étois au milieu des commissaires , vêtu comme eux , peut-être moins agité et l'âme plus tranquille. Ils s'y trompèrent d'abord ; mais un prisonnier qui s'étoit échappé , et que le flots de cette horde avoient transporté dans la salle est reconnu , je le suis aussi ; deux hommes à piques s'écrient : les voici , ces deux B. que nous cherchons ; aussitôt l'un prend ce prisonnier aux cheveux , et l'autre enfonce à l'instant sa pique contre sa poitrine et le renverse mort à mes côtés , son sang ruisselle dans la salle , le mien alloit couler ; déjà la pique étoit levée , quand un homme , dont le nom doit m'être si cher , averti par ses enfans qu'on massacroit à l'Abbaye , et qu'on parloit de l'Abbé Sicard , accourt , fend la foule , et se précipitant entre la pique et

moi ;

découvrir sa poitrine. « Voilà , dit-il au
 » monstre qui alloit m'égorger , voilà la poi-
 » trine par où il faut passer pour aller à celle-
 » là. C'est l'Abbé Sicard , un des hommes les
 » plus utiles à son pays , le pere des sourds-
 » muets ; il faut passer sur mon corps pour
 » aller jusqu'à lui. »

Ces mots prononcés avec l'accent du courage et du vrai patriotisme firent tomber la pique des mains du meurtrier. Mais ce n'étoit là qu'un danger évité. La rage étoit sur tous les visages ; et je n'aurois fait que retarder ma perte , quand je m'avisai d'un moyen qui pouvoit l'accélérer , si la Providence m'avoit inspiré moins de sang-froid et de courage.

Presque tous les égorgeurs étoient dans la cour intérieure sur laquelle donnoient les croisées de la salle du comité. C'étoit ceux-là qu'il falloit gagner ; ils étoient pour moi les seuls arbitres de la mort et de la vie. Je monte sur une croisée , et là , demandant un moment de silence à une troupe effrénée , je la harangue ainsi : « Mes amis , voici un innocent ,
 » le ferez-vous mourir sans l'avoir entendu ?
 » Vous étiez , s'écrièrent-ils , avec les autres
 » que nous venons de tuer ; vous êtes donc
 » coupable comme eux. Ecoutez-moi un ins-
 » tant , repliquai-je , et si après m'avoir entendu ,
 » vous décidez ma mort , je ne m'en plaindrai
 » point. Ma vie est à vous. Apprenez plutôt qui
 » je suis , ce que je fais , et puis vous pronon-
 » cerez sur mon sort.

« Je suis l'Abbé Sicard. (Ici plusieurs des
 » spectateurs s'écrient : c'est l'Abbé Sicard ,
 » le pere des sourds - muets , il faut l'écouter.)
 » Je continue : j'instruis les sourds - muets de

» naissance. Et comme le nombre de ces infor-
 » tunés est plus grand chez les pauvres que
 » chez les riches, je suis plus à vous qu'aux
 » riches. Je suis interrompu par une voix qui
 » s'écrie : il faut sauver l'Abbé Sicard ; c'est
 » un homme trop utile pour le faire périr. Sa
 » vie est employée toute entière à faire de
 » grandes œuvres ; non , il n'a pas le temps
 » d'être un conspirateur. » Tous répètent ces
 dernières paroles , et tous ajoutent à-la-fois :
Il faut le sauver, il faut le sauver. Aussitôt
 les égorgeurs , qui attendoient derrière moi
 l'effet de mon discours , me prennent dans leurs
 bras , et me portent au milieu de cette troupe
 de meurtriers , qui tous m'embrassent , et me
 proposent de me reconduire en triomphe chez
 moi. Comment se peut-il que je me refusasse à
 cette proposition qui me rendoit aussitôt à la
 vie et à la liberté ? Un scrupule de justice
 m'engage à préférer une prison nouvelle. Je dis
 à mes juges qui vouloient être mes sauveurs ,
 qu'une autorité constituée m'avoit fait prison-
 nier , que je ne pouvois cesser de l'être que par
 un jugement légal d'une autorité constituée. On
 me pressa , je résistai ; on me ramena au co-
 mité : j'y retrouve cet énergique patriote , cet
 horloger courageux qui m'avoit fait un rem-
 part de son corps , je lui demande son adresse
 et son nom. Il me dit l'une et l'autre ; et aussitôt , sans l'en prévenir (sa modestie ne l'auroit pas permis) , j'écris au président de l'Assemblée , la lettre suivante.

Monsieur le président ,

« L'Assemblée Nationale n'apprendra pas

» sans douleur le massacre de plusieurs ci-
 » toyens qui, détenus depuis plusieurs jours à
 » la chambre d'arrêt de la Mairie, étoient
 » transférés à celle de l'Abbaye St - Germain-
 » des-Prés. Je m'empresse de faire entendre la
 » foible voix de ma reconnoissance en faveur
 » du citoyen courageux à qui je dois la vie.
 » C'est *Monnot*, horloger, rue des Petits -
 » Augustins.

« Dix-sept infortunés venoient d'être égorgés
 » sous mes yeux. La force publique n'avoit pu
 » les sauver. J'allois périr comme eux. Le
 » brave Monnot s'est placé devant moi ; il a ou-
 » vert sa poitrine et a dit :

« Voilà, concitoyens, la poitrine qu'il faut
 » frapper avant d'aller jusqu'à celle de ce bon
 » citoyen. Vous ne le connoissez pas. Mes
 » amis ! vous allez le respecter, l'aimer, tom-
 » ber aux pieds de cet homme sensible et bon,
 » quand vous saurez son nom. C'est le succes-
 » seur de l'Abbé de l'Épée, l'Abbé Sicard. Le
 » peuple ne se calmoit pas. Il croyoit qu'on
 » vouloit sous mon nom sauver la vie d'un
 » traître. J'ai osé m'avancer moi-même, et,
 » monté sur une estrade, parler au peuple,
 » n'ayant pour toute défense que le courage de
 » l'innocence, et ma confiance ferme dans ce
 » peuple égaré.

« J'ai dit mon nom et mes fonctions. Je
 » me suis prévalu de la protection spéciale de
 » l'Assemblée nationale en faveur de l'institu-
 » tion des sourds-muets et du chef de cette
 » institution. Des applaudissemens réitérés ont
 » succédé à des cris de rage. J'ai été nuis par le
 » peuple lui-même sous la sauve-garde de la
 » loi, et accueilli comme un bienfaiteur de

» l'humanité par tous les commissaires de la
 » section des Quatre-Nations, qui doit être si
 » glorieuse d'avoir des *Monnot* dans son sein.
 « Permettez, Monsieur le président, que
 » je confie à l'Assemblée nationale, le témoi-
 » gnage, de ma reconnoissance pour donner à
 » une action aussi généreuse la plus grande pu-
 » blicité possible. Une nation chez laquelle des
 » citoyens tels que ceux à qui je dois la vie, ne
 » sont pas rares, doit être invincible. Raconter
 » de pareils actes d'héroïsme est remplir un de-
 » voir. Les sentir sans pouvoir exprimer l'ad-
 » miration qu'ils excitent et ne les oublier
 » jamais, c'est l'état de mon ame, plus satis-
 » faite de vivre avec de pareils citoyens, que
 » d'avoir échappé à la mort. »

Je suis, etc.

*À l'Abbaye St. - Germain, le 2 sep-
 tembre, 1792.*

Cette lettre fut apportée au président de
 l'Assemblée Législative par un des concierges
 de l'Abbaye. Elle fut lue publiquement, et,
 suivie d'un décret, qui déclaroit que *Monnot*,
 pour avoir sauvé l'instituteur des sourds-muets,
 avoit bien mérité de la patrie. On m'envoya trois
 copies de ce décret, une pour mon libérateur, une
 pour le comité de la section, une pour moi. (1)

(1) Décret de l'Assemblée Nationale, du 2 septembre
 1792, l'an quatrième de la liberté.

Un secrétaire lit une lettre de M. Sicard, instituteur
 des sourds-muets, détenu à l'Abbaye de Saint - Germain-

Le comité étoit alors rassemblé ; on massacroit sous ses fenêtres , dans la cour de l'Abbaye tous les prisonniers qu'on alloit chercher dans la grande prison , et les membres du comité délibéroient tranquillement et sans se troubler , sur les affaires publiques , et sans faire aucune attention aux cris des victimes dont le sang ruisseloit dans la cour. On apportoit sur la table du comité les bijoux , les porte-feuilles , les mouchoirs dégoutans de sang trouvés dans les poches de ces infortunés. J'étois assis autour de cette même table ; on me vit frémir à cette vue ; le président (le citoyen Jourdan) , témoigna le même sentiment ; un des commissaires nous adressant la parole : *Le sang des ennemis* , nous dit - il , *est pour les yeux des patriotes l'objet qui les flatte le plus.* Le président Jourdan et moi ne pûmes retenir un mouvement d'horreur.

On annonce un commissaire de la Commune ; qui par son ordre parcouroit les différentes sections. Il entre et adresse ces mots au comité : « La Commune vous fait dire que si vous avez

des-Prés ; il dépose dans le sein de l'Assemblée le danger qu'il vient de menacer ses jours , le dévouement héroïque de M. Monnot , horloger , qui a exposé sa vie pour le sauver , et la reconnoissance profonde qu'il sent pour son généreux libérateur.

L'Assemblée Nationale reconnoît solennellement que le citoyen *Monnot* a bien mérité de la patrie , et décrète qu'un extrait du procès-verbal lui sera envoyé.

*Collationné à l'original, par nous, président et secrétaires de l'Assemblée Nationale, à Paris
le 27 septembre 1792, l'an 4.^e de la liberté.*

HÉRAULT, président.
GOSSELIN, G. ROMME, secrétaires ;

» besoin de SECOURS , elle vous en enverra.
 » Non , lui répondirent les commissaires , tout
 » se passe bien chez nous. -- Je viens , repliqua-
 » t-il , des CARMES et des autres prisons; TOUT
 » S'Y PASSE ÉGALEMENT BIEN. »

Cette réponse expliqueroit à ceux qui pour-
 roient l'ignorer encore , quelle part prenoit aux
 événemens de cette affreuse journée la COM-
 MUNE DE PARIS.

Un de ces bourreaux , les bras retroussés ,
 armé d'un sabre fumant de sang , entre dans
 l'enceinte où délibéroit ce comité : « Je viens
 » vous demander pour nos braves frères d'ar-
 » mes qui égorgent tous ces aristocrates ,
 » s'écrie-t-il , les souliers que ceux-ci ont à
 » leurs pieds. Nos braves frères sont nus-pieds ,
 » et ils partent demain pour les frontières. Les
 » délibérans se regardent , et ils répondirent
 » tous à-la-fois : rien n'est plus juste. Accordé. »

A cette demande en succède un autre.
 « Nos braves frères *travaillent* depuis long-
 » temps dans la cour , s'écrie un autre égor-
 » geur qui entre au comité , tout essoufflé : ils
 » sont fatigués , leurs lèvres sont sèches. Je
 » viens vous demander du vin pourceux. » Le co-
 mité arrête qu'il leur sera délivré un *bon* pour
 24 pots de vin.

Quelques minutes après , le même homme
 vient renouveler la même demande. Il ob-
 tient encore un autre *bon*. Aussitôt entre un
 marchand de vin de la section , qui vient se
 plaindre de ce qu'on donne la *pratique* aux
 marchands étrangers , quand il y a quelque
bonne fête. On l'appaise , en lui permettant
 d'envoyer aussi du vin aux braves frères qui
travailloient dans la cour.

La nuit étant déjà fort avancée, je demandai au comité la permission de me retirer. On ne savoit trop où m'envoyer. Le concierge de l'Abbaye m'offrit de me donner asyle chez lui; je préférâi d'être mis dans une petite prison, qu'on nommoit *le Violon*, qui étoit à côté de la salle du comité. Ce fut encore ici une marque signalée de la protection divine; car si je m'étois retiré chez le concierge, j'aurois péri comme deux autres infortunés, qui y allèrent sur mon refus, et qui y furent massacrés.

Quelle nuit, que celle que je passai dans cette prison ! Les massacres se faisoient sous ma fenêtre. Les cris des victimes, les coups de sabre qu'on frappoit sur ces têtes innocentes, les hurlemens des égorgeurs, les applaudissemens des témoins de ces scènes d'horreur, tout rétentissoit jusques dans mon cœur, je distinguois la voix même de mes camarades qu'on n'étoit venu chercher la veille, à la Mairie. J'entendois les questions qu'on leur faisoit et leurs réponses. On leur demandoit s'ils avoient fait le serment civique. Aucun ne l'avoit fait; tous pouvoient échapper à la mort par un mensonge; tous préférèrent la mort. Tous disoient en mourant: « Nous sommes » soumis à toutes vos loix, nous mourons tous » fidèles à votre constitution; nous n'en exceptons que ce qui regarde la Religion et qui » intéresse notre conscience. »

Ils étoient aussitôt percés de mille coups, au milieu des vociférations les plus horribles; les spectateurs crioient en applaudissant: *vive la nation*, et ces cannibales faisoient des danses abominables autour de chaque cadavre.

Vers les trois heures du matin, quand il n'y eut plus personne à égorger, les meurtriers se ressouvirent qu'il y avoit quelques prisonniers au *Violon*, ils vinrent frapper à la petite porte qui donnoit sur la cour. Chaque coup étoit pour nous une annonce de mort. Nous nous crûmes perdus. Je frappai doucement à la porte qui communiquoit à la salle du comité, et en frappant, je tremblois d'être entendu par les massacreurs qui menaçoient d'enfoncer l'autre porte. Les commissaires nous répondirent brutalement qu'ils n'avoient point de clef. Il fallut donc attendre patiemment notre affreuse destinée.

Nous étions trois dans cette prison. Mes deux camarades crurent appercevoir au-dessus de notre tête un plancher qui nous offroit un moyen de salut. Mais ce plancher étoit très-haut ; un seul pouvoit y atteindre en montant sur les épaules des deux autres. L'un d'eux m'adressa ces paroles : « Un seul de nous » peut se sauver là haut. Vous êtes sur la terre » plus utile que nous, il faut que ce soit vous. » Nous allons de nos deux corps vous former » une échelle ; » ils s'élevèrent l'un sur l'autre.

« Non, dis-je à ces généreuses victimes, je » ne profiterai pas d'un avantage que vous ne » partageriez pas. Si vous ne pouvez vous sau- » ver par la voie que vous m'offrez, je saurai » mourir avec vous. Il faut ou nous sauver en- » semble, ou mourir tous ensemble. » Ce combat de générosité et de dévouement dura quelques minutes ; ils me rappellerent les sourds-muets que ma mort rendoit orphélins ; ils exagérèrent même le peu de bien je pouvois faire encore, et me forcèrent à profiter du stra-

tagème innocent que leur amitié généreuse avoit imaginé. Il fallut céder à de si pressantes sollicitations , et consentir à leur devoir la vie sans pouvoir contribuer à sauver la leur. Je me jettai au col de ces deux libérateurs ; jamais il n'y eut de scène plus touchante. Ils alloient mourir infailliblement ; ils me forcoient à leur survivre. Je monte donc sur les épaules du premier , puis sur celles du second , enfin sur le plancher , en adressant à mes deux camarades l'expression d'une ame oppressée de douleur , d'affection et de reconnoissance.

Mais le Ciel ne voulut pas me rendre la vie au prix de celle de mes deux sauveurs ; j'aurois été trop malheureux. Au moment où la porte alloit enfin céder aux efforts de nos égorgeurs , au moment où j'allois les voir périr sous mes yeux , on entend dans la cour les cris accoutumés , de *vive la nation* et le chant de la *Carmagnole*. C'étoit deux prêtres qu'on étoit allé arracher de leurs lits , et qu'on amenoit dans cette cour jonchée de cadavres. Les égorgeurs se rallioient à ce signal de meurtre et de carnage. Ils vouloient tous avoir part au massacre de chaque victime. Ceux-ci oublièrent notre prison.

Je descendis du haut de mon plancher pour associer de nouveau mes craintes et mes espérances à celles de mes généreux compagnons. Quelle fut longue cette nuit affreuse qui vit couler tant de sang innocent !

La troupe effrénée des massacreurs interrogeoit les deux victimes amenées sur ce théâtre de carnage. Elles répondoient avec la même douceur, le même calme, le même courage qu'on avoit déjà remarqué dans toutes les

autres. « Vois , leur disoit-on , cette montagne
 » de cadavres de ceux qui n'ont pas voulu se
 » soumettre à nos loix; fais le serment, où tu vas
 » à l'instant en augmenter le nombre. Donnez-
 » nous le temps de nous préparer à la mort.
 » Permettez-nous de nous confesser entre nous.
 » voilà la seule grace que nous vous demandons.
 » nous sommes aussi soumis que vous à toutes
 » vos loix civiles ; nous serions bien mauvais
 » chrétiens si nous n'étions de bons citoyens.
 » Mais le serment que vous nous proposez n'est
 » pas seulement un serment civil , c'est un re-
 » noncement à des articles essentiels de notre
 » croyance religieuse. Nous préférons la mort
 » au crime dont nous nous rendrions occupa-
 » bles en le prêtant. »

« Eh bien ! qu'ils se confessent , ces scélé-
 » rats , répondirent tous d'une voix les égor-
 » geurs. Aussi bien n'en n'avons - nous aucun
 » autre pour amuser aujourd'hui les voisins.
 » Qu'ils se confessent ; ils donneront le temps
 » aux curieux du quartier de se lever , et de
 » venir nous voir faire justice de ces *coquins*.
 » En attendant nous déblayerons la cour. Al-
 » lez chercher des charretiers ; envoyons à la
 » voirie tous ces aristocrates , ils infecteroient
 » cette cour. »

Aussitôt l'ordre est donné ; des charretiers
 arrivent ; on charge les voitures de tous les ca-
 davres. Et on les emporta hors la porte Saint
 Jacques , bien avant dans la campagne , aux
 pieds de la première Croix de fer , où l'on
 creusa une large fosse pour les enterrer tous.

Mais la cour de l'Abbaye se trouvoit ruis-
 sée de sang , tel que le sol encore fumant , où
 l'on vient d'égorger plusieurs bœufs à la fois.

Il fallut la laver. La peine fut extrême. Pour n'avoir plus à y revenir, quelqu'un proposa de faire apporter de la paille, de faire dans le fond de la cour une sorte de lit, au-dessus duquel on mettroit tous les habits de ces infortunés, et qu'on les feroit venir là pour les y égorger. L'avis fut trouvé bon. Mais un autre se plaignit que ces aristocrates mourroient trop vite, qu'il n'y avoit que les premiers qui eussent le plaisir de les frapper; et il fut arrêté qu'on ne les frapperoit plus qu'avec le dos des sabres, qu'on les feroit courir entre deux haies d'égorgeurs, comme cela se pratiquoit jadis envers les soldats qu'on condamnoit à passer aux verges. On arrêta aussi qu'il y auroit autour du lieu des bancs pour les *dames* et des bancs pour les *messieurs* (car il y avoit alors des messieurs et des dames.) Une sentinelle fut mise à ce poste, pour que le tout se passât dans l'ordre.

Tout ceci, je l'ai vu de mes yeux, et je l'ai entendu. J'ai vu les dames du quartier de l'Abbaye se rassembler autour du lit qu'on préparoit pour les victimes, y prendre place comme elles l'auroient fait à un spectacle.

Enfin vers les dix heures, les deux prêtres disent qu'ils sont prêts à mourir. On les amène. Ici je n'ai plus rien vu. Eh! comment aurois-je eu le courage de porter mes regards sur une scène aussi déchirante?

Toute cette journée se passa à aller chercher dans la ville, les prêtres que des scélérats venoient dénoncer, et à les massacrer. Toujours autour de ces victimes les mêmes hurlemens, les mêmes chants, les mêmes danses. La nuit ne fut pas plus calme. Je la passai dans les mêmes craintes qui m'avoient agité pendant les jours

précédents. « Comment, disois-je à mes compa-
gnons, la ville de Paris qui doit être infor-
mée de ces horreurs, ne se lève-t-elle pas
toute entière pour venir les empêcher? » Les
malheureux ne me répondirent plus ce jour-là
que par des mots sans suite, avec un air et des
yeux égarés. Ils étoient devenus fous. L'un
d'eux me donna son couteau en me demandant
la mort comme la plus grande grace; l'autre
entra dans une pièce attenante à la salle où
nous étions, se déshabilla, et avec son mon-
choir et ses jarretières il essaya de se pendre
lui-même. Son égarement même le sauva, il ne
put y réussir.

Pendant que tout cela se passoit, on ouvre,
à grand bruit la porte de notre prison, et on
y jette une nouvelle victime. Quelle victime!
grand Dieu! C'étoit un de mes camarades de la
Mairie que je croyois mort (M. l'Abbé S. ***)
Il avoit été transféré le 1.^{er} septembre avec
soixante autres; et par un prodige inconcevable,
traîné avec ces infortunés au milieu de la cour
pour y être massacré comme eux; il s'étoit
trouvé, sans savoir comment, au rang des égor-
geurs autour des égorgés; et profitant du désor-
dre qui régnoit sur ce théâtre exécrable, il
s'étoit glissé jusques dans le comité où il avoit
demandé la vie avec cet accent du désespoir
qui pénètre jusques dans les cœurs les plus durs.
On ne lui répondit qu'en le renfermant avec
nous. Quelle entrevue, quel moment pour tous
deux! J'avois appris par le concierge
le massacre de tous les prisonniers avec lesquels
je savois qu'il étoit. J'avois entendu frapper à
mort les soixante. Il étoit de ce nombre. Cha-
cun de nous avoit pleuré la mort de l'autre. En

le voyant , je crus revoir tous mes autres amis. Ce fut lui qui m'apprit la fin héroïque et glorieuse du respectable Curé de St. Jean-en-Crêve, de ce vieillard vénérable qui répondit avec tant de courage aux bourreaux qui l'interrogeoient sur sa foi, et qui préféra la mort au serment qu'on lui proposoit, qui demanda pour grâce unique, et en faveur de la foiblesse de son âge, la mort la plus prompte, et qui l'obtint. On se disposoit à lui couper la tête, quand il adressa à ses bourreaux ces paroles touchantes l

» De quoi allez-vous me punir, mes enfans ?
 » Que vous ai-je fait, qu'ai-je fait à la patrie
 » dont vous croyez être les vengeurs ? le serment
 » que je n'ai pu faire n'eût rien coûté à ma
 » conscience, et je le ferois au moment même,
 » si, comme vous le croyez, il étoit purement
 » civil. Je suis aussi soumis que vous aux loix
 » dont vous vous croyez les ministres. Qu'on me
 » laisse excepter de ce serment, que vous me
 » proposez, tout ce qui regarde la religion, et
 » je le ferai de grand cœur, et personne n'y sera
 » plus fidèle ».

Le plus féroce de la troupe saisit le vieillard aux cheveux, le renverse sur une borne, et le frappe à la tête d'un coup de sabre ; un autre détache du tronc cette tête si respectable. Ainsi commença le massacre de cette foule de victimes, à qui Manuel, dix jours avant, étoit venu annoncer la liberté. Tel fut le récit que me fit mon ancien camarade échappé par miracle à cette sanglante tragédie.

La cour de l'Abbaye étoit encore couverte de cadavres. On donna des ordres pour les transporter ailleurs. Mais pendant que ce transport se faisoit, un autre prêtre fut amené et

égorgé, aux cris mille fois répétés, de *vive la nation*. C'étoit le mardi matin. Mes ennemis de la section de l'Arsenal avoient envoyé leur fameux arrêté à la Commune, et celle-ci avoit sans doute donné des ordres pour qu'on me massacrât. Déjà dans la cour on s'occupoit de l'exécution de cet ordre. Mais on étoit fatigué, on vouloit dîner; il fut réglé qu'on reviendrait à quatre heures pour me couper la tête. Mes camarades (car on m'en avoit donné plus d'un dans cette matinée), mes camarades entendirent ce propos, et me le répétèrent. Ils entendirent encore qu'on demandoit au charretier pourquoi il ne transportoit pas un cadavre qu'il avoit mis d'abord sur sa charette. « Vous » devez me donner celui de l'Abbé Sicard à » porter à quatre heures. Je porterai tout cela » ensemble ».

En entendant ces propos, je me vis perdu, je me procurai une feuille de papier, et j'écrivis à un député, mon ami intime, la lettre suivante. L'original m'en a été rendu.

J'ai souligné les passages qui furent raturés et supprimés à la lecture qui en fut faite à l'Assemblée même.

Ce mardi 4 Septembre 1792, 4.e de la liberté.

Ah ! mon cher Monsieur, que vais-je devenir, après avoir échappé à la mort, si vous ne venez me sauver la vie, en m'ôtant de cette prison, *autour de laquelle des cannibales furieux commettent à tout instant mille massacres*? Prisonnier depuis sept jours, il y a trois nuits que j'entends autour de ma fenêtre

demander ma tête à grands cris , et menacer de briser les foibles volets de ma fenêtre qui me séparent d'eux , si les commissaires de la section de l'Abbaye , qui ne savent plus comment faire pour conserver ma frêle existence , ne me livrent à *leur rage*. Ces commissaires me conseillent d'aller me réfugier dans le sein de l'Assemblée Nationale , mais de n'y aller qu'en la compagnie de deux députés , pour n'être pas massacré en sortant.

Eh ! grand Dieu ! qu'ai-je donc fait pour être traité ainsi ? *Au moment où je vous écris , on coupe la tête à un prêtre , et on en emmène deux autres qui vont subir le même sort. Qu'avons-nous donc fait pour périr ainsi ? car sûrement je ne serai pas plus épargné.* En quoisuis-je un mauvais citoyen ? suis-je même un citoyen inutile ? C'est à la France entière à répondre. Un de mes élèves est peut-être mort de chagrin à l'heure qu'il est. Je succombe moi-même sous le poids de tant d'inquiétudes. Quel est mon crime ? On ne m'a pas encore interrogé depuis sept jours que je suis ici. Je n'existerai pas demain , si vous ne venez ce matin à mon secours. Je ne demande pas la liberté , je demande la vie pour mes pauvres enfans. Que l'Assemblée Nationale me constitue prisonnier dans une de ses salles. Qu'elle presse le rapport de mon affaire. Eh ! grand Dieu , est-ce bien une affaire ? Ai-je le tems d'être un mauvais citoyen ?

Quelle horreur de me transférer en plein jour , à trois heures , un jour de fête , à l'instant où le canon d'allarme tire , en la compagnie des Soldats d'Avignon et de Marseille qui me dénonçoient à la populace ,

*quand ils auroient dû me défendre de sâ-
rage, à travers le Pont-Neuf et de toutes les
rues qui conduisent à l'Abbaye !*

Venez, mon cher Monsieur, venez faire
une bonne action ; venez sauver un infortuné,
en l'investissant de votre inviolabilité et de celle
d'un autre de vos collègues, qui trouvera peut-
être quelque plaisir à entrer en part avec vous.
Mais que sais-je si vous y serez à temps ? *Mes
bourreaux sont là fumans de sang ; ils grin-
cent des dents et demandent ma tête.*

Adieu, mon cher compatriote, je ne sais si
vous trouverez vivant à l'Abbaye, l'instituteur
infortuné des sourds-muets,

S I C A R D.

Rien de ce qui est souligné dans cette lettre
ne fut lu par celui à qui je l'avois écrite.
Il pria un de ses collègues de la communiquer,
comme jouissant d'une plus grande faveur ; elle
intéressa et les députés et les Tribunes, et aus-
sitôt il fut rendu un décret qui ordonnoit à la
Commune de me mettre en liberté. Ce décret
n'eut aucun succès. Cependant les heures se
passoient, et je voyois arriver celle qu'on avoit
fixée pour mon massacre.

Trois heures sonnent, et je devois périr à
quatre ; j'ignorois si ma lettre étoit parvenue à
sa destination. Je songe alors que j'ai quelques
autres amis dans l'assemblée ; je me procure
une demi-feuille de papier, je la divise en trois
morceaux, et j'écris trois billets ; j'en adresse un
au président (Hérault de Séchelles), un à M.
Lafont-Ladebat, à cet homme qui avoit mon-
tré tant de talens, tant d'honnêteté, tant de
courage pendant la tenue de l'Assemblée lé-
gislativo.

gislative, et dont j'avois été le collègue aux académies de Bordeaux, et l'ami particulier, un autre à la mère de deux jeunes personnes dont j'avois dirigé les premières études, et qui me chérissoient, l'une comme le frère le plus tendre, les deux autres comme leur père. Ces trois billets étoient les derniers adieux d'un infortuné qui se voyoit traîné à la mort, le dernier cri d'un mourant qui appelloit à son secours les âmes sensibles, dont il savoit qu'il étoit tendrement aimé.

L'assemblée ne tenoit plus. Mais un huissier honnête et compatissant étoit encore dans la salle. On lui remet mon billet; il court à l'instant chez le président, qui se rend aussitôt au comité d'instruction publique; M. Labat ne pouvoit rien. Il songe à Chabot; il va chez lui, lui peint l'affreuse situation où je suis, lui dit combien est court le temps de me sauver; et ce qu'il n'eût jamais demandé à ce monstre pour lui-même, il lui demande la vie pour son ami Sicard. La femme à qui j'avois écrit aussi, et dont le nom ne peut qu'embellir cette triste histoire, Madame d'Entremeuse, étoit absente; l'aînée de ses deux filles reçoit mon billet, s'évanouit, mais le danger que court l'abbé Sicard, son instituteur, son père, son ami, la rappelle à la vie; elle vole chez M. Pastoret, député de qui j'étois connu; elle n'a pas le courage de parler, elle tombe sans parole et sans connoissance, mon billet dans sa main. On le lit. M. Pastoret quitte son dîner et va au comité d'instruction, dont il étoit membre; il fait avec Hérault-Séchelles et Romme qu'on y avoit appelés, un arrêté qui ordonne une seconde fois à la Commune,

de voler à mon secours. Par cet arrêté, le comité me réclamoit comme une de ses propriétés la plus intéressante.

L'arrêté du comité d'instruction publique est envoyé à la Commune, qui, à la réception du décret dont j'ai parlé, avoit déjà passé à l'ordre du jour. Elle alloit y passer encore, et l'arrêté n'auroit pas eu plus de succès que le décret, s'il ne se fût trouvé dans ce moment dans le Conseil un homme de Bordeaux, nommé Guiraut, qui demanda à être chargé de l'exécution du décret et de l'arrêté. C'eût même été trop tard (car il étoit six heures du soir), si, à quatre heures, époque fixée par les égorgeurs pour me couper la tête, une pluie d'orage n'eût dissipé les groupes et ne m'eût préservé de leur fureur.

A sept heures je vois s'ouvrir les portes de ma prison; c'étoit un autre libérateur, qui, en vertu du décret de l'Assemblée législative et de l'arrêté du comité d'instruction publique, venoit me rendre à la liberté et alloit me présenter à l'Assemblée nationale. Il me prit sous le bras et sous sa sauve-garde, je passai au milieu de ceux qui, depuis trois jours égorgeoient tant de victimes dans cette cour, consacrée autrefois à la méditation et au silence. Toutes les massues qui servoient à assommer, les sabres, les piques, tous les instrumens de mort étoient en l'air. Je pouvois éprouver mille morts en traversant ces deux haies de cannibales féroces; mais l'écharpe municipale les rendit immobiles. Dans ce moment *Chabot* étoit à la tribune de l'église de l'Abbaye, tâchant d'intéresser en ma faveur ceux qui avoient demandé ma tête. Je monte en voiture avec l'of-

ficier municipal, et avec *Monnot*, ce Monnot, dont le nom consacré par ma reconnaissance, ira sans doute à la postérité, avec ceux des martyrs de ces jours d'exécrable mémoire. J'arrive à l'Assemblée nationale. Tous les cœurs m'y attendoient. Des applaudissemens universels m'y annoncèrent. Tous les députés se précipitèrent à la barre où j'étois, pour m'embrasser; les larmes coulèrent de tous les yeux; quand, inspiré seulement par le sentiment le plus impérieux, je prononçai pour remercier tous mes libérateurs, un discours que je ne pouvois conserver, puisqu'il fut l'expression soudaine de ma reconnaissance. Il fut recueilli par les journalistes et imprimé dans le *Moniteur* du temps, et dans presque tous les autres journaux.

S I C A R D.

*P. S. Réponse du C. Sicard, à la demande
qui lui a été faite.*

On me demande une copie fidèle de l'ARRÊTÉ de la prétendue Assemblée générale de la section dite de l'ARSENAL de Paris, cité dans la relation des événemens des 2, 3 et 4 Septembre 1792.

Je dois dire, avant tout, comment cette copie m'est parvenue, et tout ce que j'ai su depuis, relativement à cet œuvre de ténèbres.

Sorti des prisons de l'Abbaye, et rendu à la liberté, mon premier soin fut d'aller demander à la Commune de Paris, des commissaires,

pour lever les scellés qui , le jour de mon arrestation , avoient été apposés sur mon appartement. On imaginera sans peine , combien j'étois empressé de me rendre aux vœux de mes élèves , et d'aller reprendre des travaux si chers à mon cœur. Des commissaires me furent accordés. On en nomma deux autres de la section pour la même opération. L'un de ces derniers , fut précisément celui qui avoit apporté à la Commune et à la prison de l'Abbaye le fameux ARRÊTÉ. Cet homme avoit assisté plusieurs fois à mes leçons ; il m'avoit témoigné le plus grand intérêt et la plus grande estime. On ne concevroit pas comment , avec quelque honnêteté , cet homme avoit pu accepter une mission aussi infâme , si l'on ne savoit que la foiblesse fait le mal avec la même facilité que le fait la méchanceté , et qu'elle n'est pas moins cruelle. Cet homme en me revoyant , se jette à mon col , et m'avoue lui-même sa faute. « J'ai été , me dit-il , le complice de vos » assassins. Il n'a pas tenu à moi , que l'homme » que j'estimois le plus , ne fut enveloppé dans le » massacre général qui a fait verser tant de » sang. J'ai porté moi-même à la prison où » vous attendiez la mort , l'ARRÊTÉ qui provoquoit sur votre tête la hache des égorgeurs , et j'avois été cent fois témoins des » miracles de bienfaisance que vous opériez » tous les jours dans votre école. Mais je me » voyois perdu si j'eusse refusé de servir la » haine des persécuteurs des prêtres , et je n'ai » pas eu le courage de résister. Demain je vous » remettrai une des copies de l'ARRÊTÉ. »

Il procéda à la levée des scellés. J'allois jouir du bonheur d'être rendu à mes élèves. « Gar-

dez-vous bien », me dit ce commissaire qui connoissoit la rage des persécuteurs d'alors, « gardez-vous bien de suivre ce mouvement de » votre ame : ne logez pas encore chez vous ; » on ne peut vous pardonner d'être échappé au » fer des assassins. On viendrait jusques dans » votre retraite vous en punir, en vous égor- » geant ».

Je suivis cet avis : je me retirai dans une section éloignée, chez le bon citoyen LACOMBE, artiste distingué dans l'Horlogerie, plus distingué encore par son courage et ses vertus. On l'avoit vu pendant ma détention, quand il y avoit tant de danger à réclamer un *Prêtre*, aller au péril de sa vie, redemander par-tout l'instituteur des sourds-muets. On admirera sans doute ici, que ce soit encore un horloger qui vienne à mon secours, et qui m'offre un asyle, où je trouvai auprès du couple le plus vertueux, toutes les consolations dont mon ame flétrie avoit tant de besoin.

Le commissaire de la section de l'Arsenal tint sa parole, il m'apporta la copie connotationnée de l'ARRÊTÉ : la voici.

*Assemblée générale du premier Septembre
1792.*

Sur les représentations faites par plusieurs membres, 1°. que le sieur abbé Sicard, instituteurs des sourds-muets, arrêté comme *Prêtre insermenté*, étoit sur le point d'être élargi, attendu l'utilité dont ON PRETEND qu'il est dans son institution.

2°. Que son élargissement seroit d'autant plus dangereux, qu'il possède l'art coupable de ca-

cher son incivisme sous des dehors patriotes ;
et de servir la cause des tyrans , en persécutant
sourdement ceux de ses concitoyens qui semon-
trent dans le sens de la révolution ;

L'Assemblée a arrêté qu'elle formeroit les
demandes suivantes :

1.^o Que la loi soit exécutée dans TOUTE
SON ETENDUE vis-à-vis du Sieur abbé Sicard.

2.^o Qu'il soit remplacé par le savant et mo-
deste abbé SALVAN , second instituteur des
sourds-muets (héritier comme plusieurs autres,
de la sublime méthode inventée par l'immortel
abbé de l'Epée) , assermenté et agréé de l'As-
semblée nationale.

3.^o Enfin qu'il soit porté des copies du PRÉ-
SENT ARRÊTÉ au pouvoir exécutif , au co-
mité de surveillance , au CONSEIL DE LA
COMMUNE , et au GREFFE DE LA PRISON ,
par MM. PELEZ et PERNOT , commissaires
nommés à cet effet.

Signé BOULA , président.

RIVIERE , secrétaire.

Je ne pouvois me méprendre sur l'auteur
de cette pièce , dans laquelle on avoit pris
tant de précautions pour que je ne pusse échap-
per à la mort. Il m'avoit été signifié , un mois
auparavant , un *dire* dans lequel étoient ces
propres expressions : « M. Sicard ne doit pas
» être si difficile à accorder ce qu'on lui de-
» mande. Il ne doit pas oublier , que n'ayant
» pas fait le SERMENT CIVIQUE , il pourroit
» être REMPLACÉ PAR LE SAVANT ET MO-
» DESTE SALVAN , HÉRITIER COMME LUI ,
» DE LA SUBLIME MÉTHODE INVENTÉE PAR

» L'IMMORTEL ABBE DE L'EPEE, ASSER-
» MENTE ».

Je montrai cet arrêté à mon digne coopérateur SALVAN, dont l'honnêteté m'étoit si connue. Indigné de voir son nom dans cette pièce homicide, il alla s'en plaindre à celui que nous soupçonnions de l'avoir rédigée. L'accusé nia fortement de l'avoir même jamais connue ; mais depuis cette époque, on en a trouvé la minute, écrite toute entière de sa main, parmis les autres papiers du comité révolutionnaire de la section, sans le trouver écrit sur aucun des registres. C'est que dans ce temps-là, une poignée de scélérats, quand la séance générale des sections étoit terminée, faisoient des arrêtés, au nom de toute l'Assemblée, et les faisoient exécuter, sans qu'ils fussent connus que de ceux qui les avoient faits, et de ceux qui en étoient les malheureuses victimes. Celui-ci n'eût jamais été connu, sans l'extrême bonhomie de l'homme qui l'avoit porté à la prison, et la mal-adresse de l'auteur, qui oublia d'en soustraire la coupable minute.

J'ai oublié dans ma relation des événemens des 2, 3 et 4 septembre, quelques traits qui méritent d'être connus. Quelqu'un à qui je les ai racontés plus d'une fois, désire que je les publie. Les voici :

J'ai dit que les *dames* du quartier voisin de l'Abbaye, se rendoient en foule aux scènes d'horreurs qui se passaient dans cette malheureuse enceinte. On imagine quelles DAMES c'étoient. Eh bien, ces mêmes dames firent demander au comité où j'étois, qu'on leur procurât le plaisir de voir tout à leur aise les

ARISTOCRATES égorgés dans la cour de ce comité. Pour faire droit à la demande, on ordonna de placer un lampion auprès de la tête de chaque cadavre, et aussitôt les dames jouirent de cette exécrationnable illumination. Au milieu de la nuit, B... de V... apprend que les égorgeurs volent les prisonniers après les avoir tués, il se rend dans la cour de l'Abbaye, et là, sur une estrade, il parle ainsi à ses ouvriers :

« Mes amis ! mes bons amis ! la commune
 » m'envoie vers vous pour vous représenter
 » que vous DESHONOREZ CETTE BELLE JOUR-
 » NÉE. On lui a dit que vous voliez ces co-
 » quins d'aristocrates, après en avoir fait justi-
 » ce. Laissez, laissez tous les bijoux, tout
 » l'argent et tous les effets qu'ils ont sur eux,
 » pour les frais du grand acte de justice que
 » vous exercez. On aura soin de vous payer
 » comme on en est convenu avec vous. Soyez
 » nobles, grands et généreux comme la pro-
 » fession que vous remplissez. Que tout dans
 » ce grand jour soit DIGNE du PEUPLE dont
 » la SOUVERAINETE vous est commise ».

MANUEL, quelques heures avant, au milieu de la rue Ste.-Marguerite, en face de la grande prison, et au moment où les massacres avoient commencé, avoit parlé ainsi à ce même peuple : « Peuple français, au milieu
 » des vengeances LEGITIMES que vous allez
 » exercer, que votre hache ne frappe pas
 » sans discernement toutes les têtes. Tous les
 » criminels que renferment ces cachots ne sont
 » pas tous également coupables ».

Et ce Manuel est le même qu'un homme honnête tâchoit de justifier, un de ces jours,

au sujet de ces égorgemens ! Ce discours , entendu de plusieurs témoins dignes de foi , rapproché de celui que , deux jours avant , j'avois entendu moi-même à la prison de la Mairie , laisse-t-il quelques doutes sur la complicité de ce grand coupable qui a expié sur un échafaud , et les crimes de cette journée d'horreurs , et tous les blasphêmes qu'il avoit vomis à la Commune , contre la Religion ?

Et qu'on ne doute pas de l'effet de la promesse que fit aux égorgeurs B... de V.....
 Oui , ces malheureux qui répandirent tant de sang dans ces journées de deuil , on reçu leur salaire , comme on le leur avoit promis. On a trouvé , et les noms de ceux qui ont reçu ce prix du sang innocent , et les noms de ceux qui les ont payés. On lit encore ces noms , écrits avec du sang , sur les registres de la section du Jardin des Plantes , sur ceux de la Commune , sur ceux de la section de l'UNITÉ. Je peux moins en douter qu'un autre. Un des commissaires de cette section , qui a été forcé sous peine d'être tué sur-le-champ , par les égorgeurs , de contribuer à leur paiement , me l'a dit à moi-même. Oui , ils ont reçu leur salaire , et quel salaire !.... Les malheureux , poursuivis par les remords , trouvant par-tout des voix accusatrices , ont la plupart fui de Paris ; ils ont été dans les armées , espérant y trouver des CAMARADES. Les scélérats ! pouvoient-ils se méprendre ainsi sur les soldats français !.... On les a reconnus , et ils n'y ont trouvé que des vengeurs. Il n'en reste plus que quelques-uns , que redemande l'échafaud , et que va enfin poursuivre la justice nationale ,

qui n'a suspendu si long-temps son glaive, que pour n'en épargner aucun.

SICARD.

RELATION authentique du massacre des Ecclésiastiques, Evêques et Prêtres renfermés dans la maison des Carmes, rue de Vaugirard, le 2 Septembre 1792.

Le 11 août au soir, quarante-six Ecclésiastiques enlevés de leurs domiciles, étoient prisonniers dans une des salles du comité de la section du Luxembourg (1). On comptoit trois Pontifes de ce nombre. M. Dulau, Archevêque d'Arles, et MM. de la Rochefoucault, frères, l'un Evêque de Beauvais, l'autre Evêque de Saintes. La modération et la douceur formoient le caractère distinctif de M. Dulau. Elles ne le mirent pas à l'abri de la proscription. Les soldats qui vinrent saisir M. l'Evêque de Beauvais, offroient à l'Evêque de Saintes sa liberté. « MM. leur dit-il, les liens du sang et de l'unité me lient au sort de mon frère. Les mêmes principes nous unissent encore. S'il est coupable, je le suis aussi. S'il doit être conduit en prison, ne m'en séparez pas. Je souffrirois trop de ne pas lui tenir compagnie ». On l'emmena prisonnier avec son frère.

Dulau fortifioit les détenus par sa présence et par ses discours. C'étoit un spectacle digne des plus beaux temps de l'église, que celui de l'arrivée de tous ces prêtres dans la salle d'ar-

(1) Le lieu des séances de cette section étoit dans le Séminaire même de S. Sulpice.

restation. Les plus timides se rassuroient à la vue de leurs confrères, et se félicitoient avec eux, de souffrir pour la cause de J. C.

Vers les dix heures du soir, du 11 août, on vint leur annoncer l'ordre du comité de comparoître en sa présence. Ils obéirent. Le président leur fit cette demande. « Avez-vous prêté le serment décrété par l'Assemblée » ? et sur leur réponse négative, le même président leur dit : « Y a-t-il quelqu'un de vous qui veuille » le prêter en ce moment ? il en est temps encore ». Tous répondirent que ce serment, étant contraire à leur conscience, ils ne le prêteraient jamais ; il fut aussi-tôt enjoint à des exécuteurs subalternes de s'assurer de leurs personnes, de les fouiller, de leur ôter leurs cannes, leurs couteaux, et de les conduire dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, ce qui fut exécuté.

Arrivés dans cette église, la consigne fut donnée, pour les empêcher de communiquer entr'eux, sous aucun prétexte. Les détenus furent donc obligés de passer la nuit, chacun sur une chaise, et plusieurs sans avoir ni dîné, ni soupé. Mais ce qui caractérise bien la fureur du moment, on ne leur permit pas même de se mettre à genoux pour faire le Seigneur dépositaire de leurs peines, et lui demander grâce pour leurs persécuteurs.

« Au lieu des saintes hymnes que nous aurions voulu chanter, à la gloire de ce Dieu, pour lequel nous souffrions, dit un de ces prêtres échappés au carnage, il nous falloit entendre pendant toute la nuit, les invectives, les blasphèmes horribles, et les dégoutantes obscénités de nos gardes. Nous